

mais tout péché passé, présent ou futur commis par un acte de sa propre volonté.

Commettre un péché de *sa propre volonté* veut dire en le faisant exprès, en le faisant parce qu'on le veut ; toute action que l'on ferait malgré soi, par exemple en dormant, en étant dans le délire, ou par force, ne serait pas un acte de sa propre volonté et par conséquent ne serait pas un péché.

*L'âge de raison*, c'est l'âge où l'on devient capable de distinguer le bien du mal, c'est ordinairement vers sept ans que l'on est capable de faire cette distinction. Les tout petits enfants ne peuvent donc pas faire des péchés parce qu'ils ne sont pas encore capables de distinguer clairement ce qui est bien de ce qui est mal.

50. Q. En combien de manière commet-on un péché actuel ?

R. On commet le péché actuel par *pensées*, par *paroles*, par *actions*, par *omissions*, volontaires, et opposées à la loi de Dieu.

— Un péché de pensée est celui qui n'a lieu que dans l'esprit sans se manifester au dehors, comme par exemple un sentiment intérieur d'orgueil, au péché de pensée il faut ajouter le péché de désir que l'on commet quand, pensant à une action défendue on souhaite la faire si l'occasion s'en présentait, comme désirer voler, etc., si on en avait les moyens.

Un péché de parole est celui que l'on commet en disant des choses que Dieu défend comme des mensonges, des blasphèmes, des mots ou des conversations impurs, etc.

Un péché d'action est celui que l'on commet en faisant extérieurement ce que Dieu défend, comme tuer, voler, etc.